



Consolidation de la paix
Réaliser une paix durable



Etude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures/mécanismes de résolution des conflits existants



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



OIM
ONU MIGRATION

ONU 
programme pour
l'environnement

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier du Fond de consolidation de la paix des Nations Unies (UN Peacebuilding Fund), dans le cadre du projet conjoint FAO OIM PNUE « Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles » (GPRN)

© 2021 Organisation internationale pour les Migrations (OIM).

Photos Copyright © OIM/Mohamed DIABATE.



Consolidation de la paix
Réaliser une paix durable

Etude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures/mécanismes de résolution des conflits

Christelle Ahou Bredou
Project Assistant



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



OIM
ONU MIGRATION



programme pour
l'environnement

TABLE DE CONTENUS

ACRONYMES.....	1
CONTEXTE	3
OBJECTIFS DE L'ETUDE DE BASE	4
OBJECTIF GENERAL	4
OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	4
RESULTATS ATTENDUS.....	4
LOCALITES CIBLES.....	5
METHODOLOGIE	6
COLLECTE DES DONNES	6
SYNTHESE DES PARTICIPANTS.....	6
LIMITES DE LA COLLECTE DES DONNEES	7
RESULTATS DE L'ETUDE	9
PERCEPTIONS DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES	11
MECANISMES DE RESOLUTION DE CONFLITS ET INCLUSION	15
ACCES, UTILISATION ET GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES	17
CONCLUSION.....	24
RECOMMANDATIONS	26
ANNEXES	27
RESULTATS PAR LOCALITES.....	33

ACRONYMES

CVRA : Comités villageois de règlement à l'amiable

DR : Direction régionale

FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

FDG : Focus groups

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit ('agence de coopération internationale allemande pour le développement)

GPRN : Gestion participative des ressources naturelles

KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)

OIM : Organisation Internationale pour les migrations

OSC : Organisations de la société civile

PBF : Peace Building Fund (Fonds du secrétariat des Nations Unies pour la consolidation de la paix)

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RN : Ressources naturelles

CONTEXTE

La FAO, l'OIM et PNUE se sont associés pour mettre en œuvre le projet conjoint intitulé « Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles » (GPRN).

Le projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) et mis en œuvre conjointement par l'OIM, la FAO et le PNUE, vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes – dont les communautés autochtones et migrantes – pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région frontalière du Burkina Faso et du Ghana. Il s'agit principalement des zones périphériques du parc national de la Comoé dans les régions de Bounkani et de Gontougo. Pour ce faire, le projet contribuera à la mise en place de mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles ; au renforcement du dialogue avec les autorités locales, et au développement d'alternatives économiques viables qui permettront d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles nécessaire à la résilience des communautés face au changement climatique.

Le projet est important pour la zone qui n'a jusqu'alors bénéficié que de peu d'investissements et d'attention publique. Il sera basé sur de nouvelles méthodologies participatives pour la gestion des ressources naturelles testées dans d'autres contextes affectés par le conflit, ainsi que la vulgarisation de technologies de production durables et adaptées pour un développement harmonieux et résilient face aux menaces climatiques et sécuritaires.

Le projet s'articule principalement autour de 2 axes :

Résultat 1 : Les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles ont diminué dans les communautés cibles.

Résultat 2 : La stabilité socio-économique dans les zones frontalières à Gontougo et Bounkani est renforcée grâce à la mise en œuvre de stratégies économiques viables basées sur la durabilité, l'inclusion et l'état de droit.

L'OIM, en coordination avec la FAO et le PNUE, a assumé la responsabilité de coordonner les activités pour la réalisation du Résultat 1 qui prévoient la mise en place de cellules communautaires pour favoriser le dialogue ; l'élaboration de plans participatifs de gestion du territoire et leur suivi ; le renforcement des compétences des autorités étatiques locales en matière de résolution de conflits liés à la gestion et au partage des ressources naturelles. Deux missions de cadrage effectuées dans les régions du Gontougo et du Boukani ont permis d'identifier les localités cibles et ont fait ressortir le besoin d'une évaluation plus approfondie de la situation.

A cet effet, une étude de base a été menée du 24 avril au 12 Mai 2012 dans les six (6) localités cibles, dans le but d'avoir une compréhension plus approfondie du niveau de cohésion sociale et des mécanismes de gestion des conflits dans les localités.

OBJECTIFS DE L'ETUDE DE BASE

OBJECTIF GENERAL

L'objectif principal de cette étude de base est de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles et sur les mécanismes de gestion des conflits dans les localités cibles du projet GPRN. Cela en vue d'établir une base de référence qui permettra de suivre les indicateurs de projet et mesurer les changements apportés par les activités, en ligne avec la théorie du changement proposée et en particulier visant l'achèvement du Résultat 1.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Mesurer le niveau actuel de violence communautaire et des litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles dans les communautés cibles à travers une collecte de données longitudinale sur les événements violents qui ont eu lieu dans les 3 dernières années ;
- Sur la période des trois dernières années, déterminer le nombre de litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles soumis à médiation dans les structures existantes de résolution de conflits au sein des communautés cibles ;
- Déterminer le nombre et les capacités des structures participatives et inclusives de résolution des conflits existantes dans les localités ;
- Evaluer la représentativité et le niveau de participation des différentes communautés et du genre dans les structures de résolution de conflits existantes ;
- Déterminer en pourcentage les perceptions (positives et négatives) des communautés cibles (désagrégé par sexe/âge/groupes) par rapport aux autres groupes d'utilisateurs de ressources naturelles ;
- Mesurer la proportion d'inclusion des différentes groupes cibles (migrants, femmes et jeunes) dans la participation aux cellules communautaires ou dans d'autres structures dédiées à la gestion des conflits en place ;
- Evaluer la perception des acteurs des structures de résolution de conflit sur le rôle des femmes dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits ;
- Evaluer le rôle des femmes dans les structures existantes de résolution de conflits ;
- Evaluer le niveau de compétence des différentes communautés à l'utilisation d'outils de dialogue et d'analyse dans le but de planifier une gestion participative des territoires ;
- Ressembler les priorités et besoins des représentants des différentes communautés, de migrants, de femmes et de jeunes à inclure dans les plans participatifs ;
- Identifier et évaluer les stratégies et plans d'actions et coordination des autorités locales en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Ghana sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans les zones frontalières et recenser les moyens actuellement à disposition des autorités pour l'opérationnalisation de ces plans ;
- Mesurer le niveau de confiance des représentants des différentes communautés de migrants, de femmes et de jeunes envers les autorités locales concernant la gestion et prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ;
- Collecter d'autres informations connexes pertinentes qui permettront une meilleure mise en œuvre du projet.

RESULTATS ATTENDUS

- Les données sont collectées en relation au niveau de référence des indicateurs du projet à finaliser (voir cadre des résultats en annexe) ;

- Une analyse des dynamiques de conflit liées à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles dans chaque localité cible est formulée ;
- Une analyse des mécanismes et structures de prévention, gestion et résolution des conflits liés à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles existants est formulée ;
- Des recommandations concrètes formulées pour une mise en œuvre du projet efficace et durable.

LOCALITES CIBLES

Région du Bounkani : villages de **Panzarani, Niendegue, Louomidouo**

Région du Gontougo : villages de **Tagadi, Debango, Songori**



METHODOLOGIE

COLLECTE DES DONNES

Ce rapport s'appuie sur 3 sources principales de collecte de donnée. Afin de refléter la diversité et les équilibres démographiques et socio-économiques, les considérations du genre, de l'âge et du statut social, ainsi que de représentativité communautaire ont été prises en compte :

- a) **Animation de groupe de discussion autour des différentes thématiques abordés par le projet** : relation intercommunautaire, incidence et motivation des conflits, mécanismes de résolution de conflits et inclusion, accès, utilisation et gouvernance des ressources naturelles. Ces groupes de discussion ont été divisés en 2 catégories genre, un groupe de femmes et un groupe d'hommes. Ces différents groupes étaient composés de **8 à 15** personnes, représentatifs de chaque communauté et groupe d'intérêt (autochtones, migrants, éleveurs, agriculteurs, groupement de femmes, leader de jeunesse...). Au total, 12 groupes de discussion ont été animés, soit 2 par village.
- b) **Entretiens exploratoires** menés avec les informateurs clés tels que les autorités locales, les représentants des services techniques de l'état, les autorités frontalières, OSC/ONG, les structures existantes de résolution de conflits/comités villageois de règlement à l'amiable, et autres parties prenantes.
- c) **Questionnaires** de collecte des données quantitatives composés de **26 questions** administrés à l'aide de l'outil Kobo à 65 personnes, à la fois directement impliquées et affectées par les thématiques. Les personnes interviewées ont été identifiées de manière aléatoire avec l'aide des points focaux dans chaque village tout en assurant une juste représentation du genre, âge, de communautés et du statut socioéconomique.

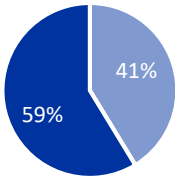
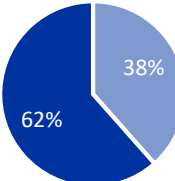
SYNTHESE DES PARTICIPANTS

256 personnes ¹ au total ont été interviewées via différentes méthodes quantitatives et qualitatives réparties comme suit :

Tableau 1. Synthèse des participants

Méthodes	Nombre des personnes prévu	Nombre des personnes interviewées
Les entretiens exploratoires avec les informateurs clés par zones et villages : <ul style="list-style-type: none">• Les autorités préfectorales• Les représentants des services techniques de l'état• Les OSC/ONG• Les structures existantes de résolution de conflits/comités villageois de règlement à l'amiable	44 Personnes	35 Personnes

¹ Il s'agit ici d'un échantillonnage intentionnel non probabiliste où l'accent est mis sur les caractéristiques des sujets

<p>Animation de groupe de discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chefs coutumiers • Représentants des groupes d'intérêts (éleveurs, agriculteurs, orpailleurs) • Leaders de jeunesses • Leader des femmes • Membres de communautés • Représentants de comités villageois de règlement à l'amiable 	<p>12 FGD 96 Participants</p>	<p>12 FGD 156 Participants</p> <p>■ Femmes ■ Hommes</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sexe</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Femmes</td> <td>59%</td> </tr> <tr> <td>Hommes</td> <td>41%</td> </tr> </tbody> </table>	Sexe	Pourcentage	Femmes	59%	Hommes	41%
Sexe	Pourcentage							
Femmes	59%							
Hommes	41%							
<p>Administration de questionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres des communautés (autochtones, allogènes, allochtones, éleveurs, agriculteurs, et autres professions) • Chefs coutumiers • Leader d'association de femmes et jeunes • Représentants de comités villageois de règlement à l'amiable 	<p>30 Personnes</p>	<p>65 Répondants</p> <p>■ Femme ■ Homme</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sexe</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Femme</td> <td>62%</td> </tr> <tr> <td>Homme</td> <td>38%</td> </tr> </tbody> </table>	Sexe	Pourcentage	Femme	62%	Homme	38%
Sexe	Pourcentage							
Femme	62%							
Homme	38%							

LIMITES DE LA COLLECTE DES DONNEES

- Indisponibilité de certains informateurs clés pertinents.
- Manque de traçabilité des violences, conflits et autres incidents liées aux ressources naturelles au niveau des comités de résolution de conflits existants, services étatiques et autorités locales.
- Réticence de certains informateurs clés à partager des informations en raison des protocoles internes (besoin d'autorisation de la hiérarchie avant tout partage d'information).
- Manque d'homogénéité au niveau de la représentativité des communautés dans les focus groupes principalement dû au fait que certaines communautés directement affectées par les incidents liés à la gestion des RN résident dans les villages satellites et campements (cas de Niendegue, Louomidouo et Tagadi).
- Difficultés à trouver des personnes pouvant s'exprimer en français pour l'administration du questionnaire, alors que la présence de traducteurs aurait influencé les réponses des participants.
- La traduction en plusieurs langues locales a à la fois créé certaines incompréhensions et rallongé le temps prévu pour les groupes de discussion.
- Réticence de certains membres de la communauté à s'exprimer ou à donner leur point de vue lors des FGD.

La collecte des données a été structurée autour de 3 axes principaux : **relations intercommunautaires, incidence et motivation des conflits - mécanismes de résolution de conflits et inclusion - accès, utilisation et gouvernance des ressources naturelles**. Elle a permis de recueillir des informations relatives aux principaux aspects suivants :

- Perception des relations intercommunautaires
- Violences liées aux conflits entre éleveurs et agriculteurs
- Dynamique des conflits liés aux ressources naturelles
- Mécanismes de résolution des conflits liés aux RN

- Structures de résolution des conflits liés aux RN existantes et leur fonctionnement
- Structures de gestion participative de RN existantes et nombre de plans participatifs locaux de gestion des RN en place
- Niveau d'inclusion du genre et des communautés et groupes d'utilisateurs dans les structures de résolution des conflits liés aux RN existants
- Niveau de perception de l'importance du rôle des femmes dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles
- Perception des relations entre les communautés et les autorités locales concernant la gestion des conflits liés aux RN
- Collaboration des autorités frontalières des 3 pays sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière
- Connaissance des cadres réglementaires relatifs à l'usage et à la gestion des RN



RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats présentés ici sont la somme des résultats obtenus à travers les 3 méthodes de collecte décrites plus haut et sont cumulatifs des différentes personnes interviewées. Ils fournissent une base des perceptions sur les conflits liés aux ressources naturelles dans les régions du Bounkani et du Gontougo et vont fournir un moyen de mesurer l'évolution de ces perceptions au fil du projet. Ces analyses rassemblent et traduisent de façon fidèle les données collectées. Concernant les entretiens exploratoires et les focus groupes, les notes ont été compilées de sorte à faire ressortir les réponses les plus fréquentes et les plus pertinentes données par les répondants.

Les graphiques représenteront les réponses de façon globale, et seront soutenus par des tableaux qui permettront de visualiser les variations des réponses par localité, afin de tenir compte des différences significatives au niveau de chaque localité.

Tableau 2. Fiche synthétique des résultats

Indicateurs	Données de référence
Réduction de la violence communautaire liée à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles dans les communautés cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Constats des violences : 63% des répondants ont eu connaissance de violences • Nombre de violences au cours des 3 dernières années : 36 • Fréquence des violences : chaque année et le pic est enregistré pendant la saison sèche entre décembre et Mars. • Le type de violence la plus courante : La Bagarre • Niveau de violence : Faible (selon 51% des répondants)
Nombre de conflits liés aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • 94% des répondants ont eu connaissance de conflits • 753 conflits constatés au cours des 3 dernières années • 54% des conflits portent sur les terres fertiles, suivi par le manque de pâturage • 22% sur le manque de pâturages • 14% sur la rareté de l'eau
Nombre de conflits soumis à médiation auprès des structures existantes de résolution des conflits	104
Nombre des structures participatives et inclusives (cellules Communautaires) établies	1 comité de gestion agropastoral installé à Niendegue
Nombre de structures existantes de résolution des conflits	6 comités de règlement à l'amiable (un comité par village) 31% des répondants pensent que les comités sont efficaces, 45% des répondants ne savent pas

	25% des répondants pensent qu'ils ne sont pas efficaces
Proportion de la population des communautés cibles ayant une perception positive des autres groupes d'utilisateurs de ressources naturelles, désagréé par sexe/âge/groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Éleveurs : 57% des répondants ont une mauvaise perception des éleveurs (76% des mauvaises relations sont ressenties par les agriculteurs. 52% par les femmes contre 60% par les hommes) ; et 43% des répondants ont une bonne perception des éleveurs ; • Agriculteurs : 18% des répondants ont une mauvaise perception des agriculteurs (60% de mauvaises relations perçues par les éleveurs) 82% ont une bonne perception des agriculteurs (femmes 84% et 80% hommes)
Nombre de plans participatifs de gestion du territoire adoptés et validés par les parties prenantes	0
Pourcentage des représentants des différentes communautés de migrants, de femmes et de jeunes confirmant que leurs priorités et besoins ont été reflétés dans les plans participatifs validés	00% (pas des plans participatifs)
Pourcentage de représentants des différentes communautés de migrants, de femmes et de jeunes dans les cellules communautaires établies	<ul style="list-style-type: none"> • 20%
Pourcentage des membres des cellules communautaires ayant une perception positive de l'importance du rôle des femmes dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • 20% des répondants pensent que le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles est important. • 94% déclarent que les hommes jouent un rôle très important • 83% expriment que les jeunes jouent un rôle très important
Pourcentage des représentants des différentes communautés qui estiment avoir les compétences nécessaires pour utiliser les outils de dialogue, d'analyse et de planification transmis pour assurer la gestion participative et équitable des ressources naturelles dans leur communautés sur le long terme.	00% (pas des plans participatifs)
Nombre de plans d'action/de stratégies élaborées pour faciliter la coordination des activités des autorités locales en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière.	Existence d'une convention régionale sur la transhumance transfrontalière

Pourcentage de représentants des différentes communautés, de migrants, de femmes et de jeunes qui estiment que leurs relations avec les autorités locales concernant la gestion des ressources naturelles se sont améliorées

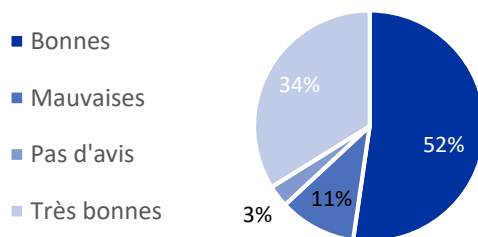
78% des répondants estiment que leurs relations avec les autorités locales concernant la gestion des ressources naturelles sont bonnes.

PERCEPTIONS DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Les perceptions ont été évalués à 2 niveaux : le niveau de confiance entre les communautés et la perception (bonnes ou mauvaise) des relations intercommunautaires.

Perception des relations intercommunautaires

Fig 1 - Perception des relations intercommunautaires

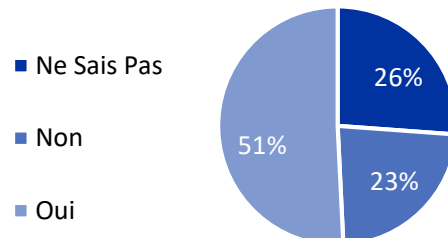


52% des répondants jugent les relations bonnes, 34% la jugent très bonne contre 11% de perception négative et 3% sans avis. Les « bonnes relations intercommunautaires » indiquées par les communautés s'expliquent principalement par le fait que les parties arrivent à régler les litiges à l'amiable (les litiges sont rarement portés vers les sous-préfets). Ils estiment qu'ils arrivent à cohabiter malgré les frictions occasionnées par les dégâts de cultures.

Niveau de confiance entre les communautés

Parmi les répondants, 51% estiment que les membres des communautés se font confiance contre 23% qui estiment le contraire et 26% qui ne savent pas. Le niveau de perception d'une bonne confiance le moins élevé a été enregistré à Panzarani (38% estiment que les membres des communautés ne se font pas confiance).

Fig 2 - Perception de la confiance entre les communautés



Cependant, les groupes de discussion et les entretiens exploratoires dépeignent une image beaucoup plus contrastée et révèlent l'existence de tensions persistantes entre les éleveurs et les agriculteurs d'un côté et entre les communautés d'un autre côté. Ces tensions se justifient selon eux par le manque de fréquentation entre les communautés (lobi, koulango et peulhs) ; à Panzarani par exemple les femmes peulhs ne fréquentent pas les autres communautés, cela s'est fait ressentir par leur absence au groupe de discussion.

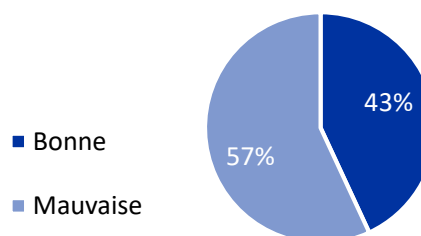
Dans les deux régions, il existe une méfiance persistante entre les Koulango et les Lobi d'une part dans la région du Bounkani ; d'autre part, entre les Lobi et les Brons dans la région du Gontougo. Ces méfiances sont dû principalement aux frictions liées à des questions foncières, ainsi que les frustrations ressenties par les agriculteurs par rapport aux sommes perçues pour le dédommagement de cultures détruites. En effet, les acteurs sont unanimes sur le fait que les frustrations ressenties de part et d'autre concernant les dédommagements, plutôt que les dégâts de cultures, sont à la base des tensions entre agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, ces tensions sont amplifiées par les frictions liées au foncier.

Ces tensions sont moins aiguës à Songori et Louomidouo. Dans le cas de Louomidouo, cela s'explique par le fait que presque la totalité de la population est constituée de la communauté Lobi.

Perceptions des relations avec les éleveurs

Sur la totalité des répondants, 57% ont une mauvaise perception des éleveurs contre 43% qui ont une bonne perception. Le pourcentage le plus élevé des mauvaises perceptions est à Debango (80%) et 76% de mauvaises relations sont perçues par les agriculteurs. 52% de femmes contre 60% d'hommes interrogés ont une mauvaise perception des éleveurs.

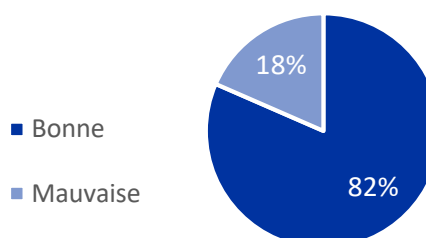
Fig 3 - Perceptions des relations avec les éleveurs



Perceptions des relations avec les agriculteurs

Sur la totalité des répondants, 18% ont une mauvaise perception des agriculteurs contre 82% de répondants qui jugent les relations bonnes ; le pourcentage le plus élevé des mauvaises perceptions est à Debango (33%) et 60% de mauvaises relations sont perçues par les éleveurs. Au niveau du genre, on note 84% de répondants femmes et 80% d'hommes ayant une bonne perception des agriculteurs.

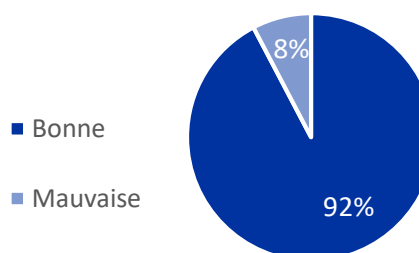
Fig 4 - Perceptions de relations avec les agriculteurs



Perception des relations avec les orpailleurs

Parmi les répondants, 92% des perceptions sur les relations avec les orpailleurs sont jugées bonnes, dont 98% de bonnes perceptions par les hommes et 84% par les femmes. Du côté des groupes, on enregistre 100% de bonnes perceptions de la part des éleveurs et 90% de la part des agriculteurs. [Le niveau de violences associées aux conflits entre éleveurs et agriculteurs](#)

Fig 5 - Perception des relations avec les orpailleurs



Cet indicateur porte principalement sur 5 aspects : le nombre de constats, le nombre de violences constatées, la fréquence, la perception du niveau de violence et les types de violence. Dans la présente étude, les types de violences pris en considération sont les bagarres, les vols, les braquages, les viols ainsi que les violences domestiques.

Parmi les répondants 63% ont déclaré avoir eu connaissance de violences associées aux conflits liés aux ressources naturelles. Les pourcentages les plus élevés du niveau de violences ont été enregistrés à Debango (80%) suivi de Tagadi (79%). Songori et Louomidouo enregistrent les pourcentages les moins élevés (25%).

Un total de 36 épisodes de violence a été calculé au cours de l'enquête. Il est important de souligner que ce total a été exprimé par seulement 54 % des répondants (46% n'ont pas connaissance du nombre de violence).

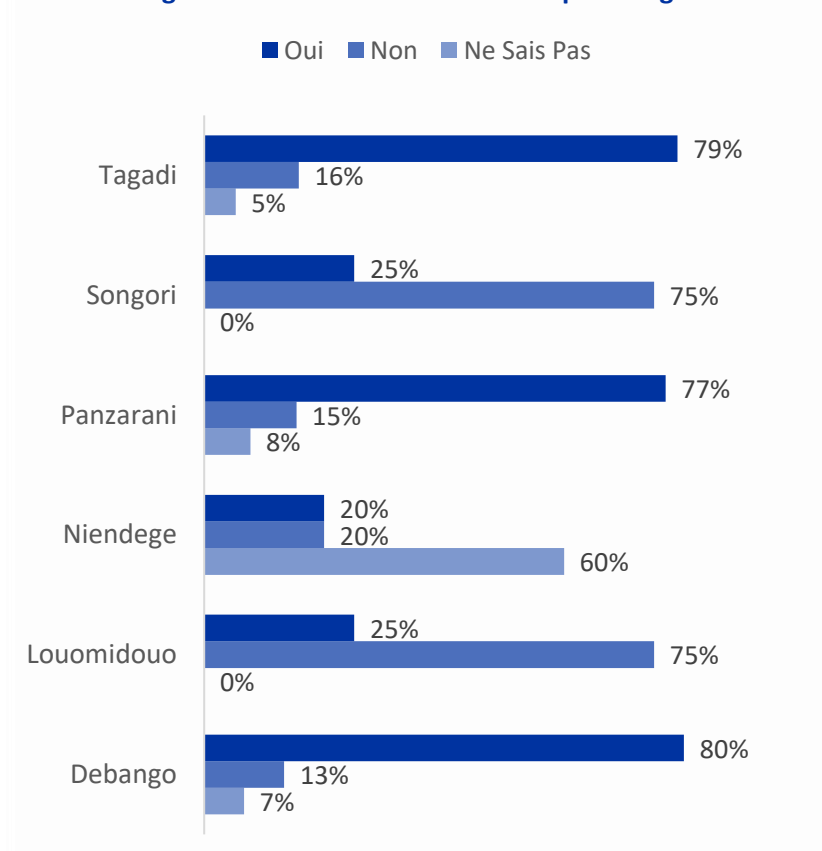
La moyenne la plus élevée est enregistrée à Panzarani (26 au cours des trois dernières années). Selon 66% des répondants, ces violences surviennent chaque année et le pic est enregistré pendant la saison sèche entre décembre et mars.

Le type de violence le plus courant a été identifié par 12% comme étant la « bagarre ». Une légère majorité (51%) ont estimé que le niveau de violence était faible. Le niveau de violence élevé a été perçu seulement à Debango par 27% des répondant.

Les discussions ont montré que ces violences émanent à la fois des agriculteurs et des éleveurs et se traduisent le plus souvent par des bagarres, menaces, pièges ou empoisonnement du bétail. Plus particulièrement à Niendegue, les groupes de discussion ont révélé que les violences physiques sont récurrentes sur les éleveurs qui ne sont pour la plupart du temps pas propriétaires du bétail. Il faut aussi noter que les bagarres sont aussi liées à l'utilisation des pompes (au moins 3 fois par semaine).

Le nombre de violences associées aux conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été difficiles à estimer/quantifier par année, dû au fait que les violences ont généralement lieu dans les champs et sont rarement portées vers les autorités traditionnelles et locales. Il est aussi important de souligner que ces violences sont considérées comme moins graves et moins dignes d'intérêt du fait de leur récurrence. Cependant ces violences considérées comme moins graves, suscitent des craintes de représailles entre les groupes et entre les communautés.

Fig 6 - % des constats de violences par villages

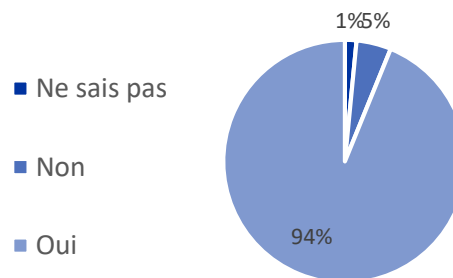


Dynamique des conflits entre éleveurs et agriculteurs et ressources naturelles sur lesquelles portent les conflits par localité

Cette section couvre les indicateurs tel que le nombre de conflits connus, la principale ressource naturelle sur laquelle porte les conflits ainsi que les causes des conflits.

La grande majorité des répondants (94%), ont déclaré avoir eu connaissance de conflits liés aux RN, un constat élevé dans toutes les localités avec un légère baisse au niveau de Songori et Louomidouo (75%). Parmi les 94% de répondants qui ont indiqué avoir connaissance des conflits liés aux RN, 78% ont connaissance du nombre de conflits liés aux RN survenus au cours des 3 dernières années. Ces derniers indiquent un total de 753 conflits constatés dans les 6 villages (soit une moyenne de de 145 conflits constatés au cours des 3 dernières années), dont plus de 200 constatés à Niendegue (260), Panzarani (236) et Debangou (215).

Fig 7 - % des constats de conflits liés aux RN au cours des 3 dernières années



La majorité des conflits portent sur l'accès aux terres fertiles (54%), suivi par le manque de pâturages (22%) et par la rareté de l'eau (14%) et surviennent fréquemment (sur base quotidienne) durant la saison sèche entre décembre et mars.

La mauvaise gestion des espaces agricoles, l'occupation des couloirs de transhumance par les cultures de rente, l'abreuvement des bêtes dans les eaux consommées par les populations ont été identifiés comme étant les principales sources de conflits entre les éleveurs et agriculteurs. Il faut noter que les communautés Koulango et Lobi partagent des difficultés communes liées à la mauvaise gestion des bétails par les éleveurs Peuls qui, selon les communautés, laissent les bœufs divaguer dans les champs sans considération pour les cultures et sans surveillance. Aussi, il ressort des groupes de discussion et des entretiens exploratoires que d'autres conflits opposent les entreprises minières d'exploitation aux communautés locales dû au fait que les communautés locales ne profitent pas des retombés économiques de l'exploitation des minerais dans la zone, plus particulièrement à Songori.

Les consultations menées ont par ailleurs mis en lumière l'interdépendance des conflits entre agriculteurs et éleveurs avec d'autres conflits dans ces deux régions :

D'un côté, les conflits éleveurs-agriculteurs sont interdépendants du conflit foncier qui oppose les Koulango et les Lobi. Les Lobi, en raison de la proximité des Peuls avec les chefs de terres Koulango, mais aussi de leur société acéphale dans laquelle les signes d'autorité n'apparaissent qu'au niveau de la famille, préfèrent se faire justice eux-mêmes en cas de conflit, ils ne portent pas les conflits vers les chefs de village/terre. Les implications politiques et les problèmes de leadership entre Koulango et Lobi constituent la racine profonde des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

A Debangou, les autochtones (Koulango) craignent que les campements Lobi deviennent des villages. Ils prétendent que les autorités lotissent des campements établis par les Lobi sans informer et avertir les propriétaires terriens et que cela risque de faire éclater des conflits entre les Lobi et les Koulango.

D'un autre côté, les conflits éleveurs-agriculteurs sont liés aux frustrations de part et d'autre ressenties par les différents groupes concernant les dédommagements des cultures détruites par les bêtes.

Les entretiens ont fait émerger un manque de dialogue entre les communautés et les éleveurs Peuls. Les communautés locales reprochent une mauvaise foi des Peuls parce que selon eux, ils laissent volontairement les bêtes détruire les cultures disant qu'ils ont plus de considération pour les bêtes que pour les cultures. A cela s'ajoute les mécontentements des agriculteurs par rapport aux sommes « dérisoires » perçues comme dédommagement. Selon les communautés, en plus de mettre du temps à payer les dédommagements, ils préféreraient outrepasser les mécanismes de règlement à l'amiable pour payer des frais plus élevés à la gendarmerie que de payer les montants de dédommagement. Ce qui constitue une source de frustration pour les agriculteurs. A contrario, les éleveurs Peuls, ont évoqué le fait que les agriculteurs demandaient des dédommagements qui ne seraient pas proportionnels aux dégâts causés par leurs bêtes, ils préfèrent donc se tourner vers les autorités locales. Aux dires des éleveurs, les montants de dédommagement issus des règlements à l'amiable seraient plus élevés que ceux résultant des constats de dégâts par les autorités. En effet, les Services Techniques de l'agriculture appliquent le barème issu de l'arrêté interministériel N°453 du 01 Aout 2018 qui a fixé le barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissement en milieu agricole et abattage d'animaux.

Ces facteurs sont révélateurs du fait qu'au-delà des dégâts de cultures, les conflits et les mauvaises relations entre agriculteurs et éleveurs sont aussi causées par les frustrations liées aux dédommagements des agriculteurs. Cet état de fait pousse les agriculteurs à rendre souvent justice eux-mêmes : en témoignent les actes de violences qui ont eu lieu à Debango en Mars 2021 sur les bétails (345 bœufs et 1 personne tuées). L'impuissance des autorités à la lumière des actes de violence et destruction de biens matériels suivi d'expulsion forcée des éleveurs Peuls fait craindre l'effet de contagion à d'autres villages satellites de Debango.

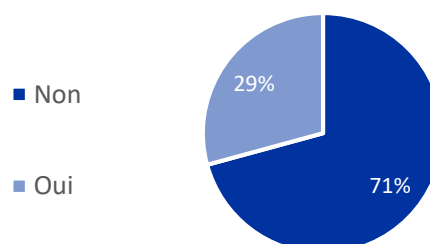
Les conflits entre agriculteurs et éleveurs que les communautés ont tendance à banaliser à cause de leur récurrence suscite néanmoins une inquiétude générale au niveau de tous les acteurs concernés. Ils sont unanimes sur le fait que même si ces conflits ne sont pas d'une grande ampleur, ils affectent la cohésion sociale et peuvent exacerber les conflits fonciers qui existent déjà entre les Koulango et les Lobi. Ils nécessitent donc une attention particulière de tous les acteurs compétents afin que ces conflits n'escaladent pas et ne deviennent pas difficiles à régler.

MECANISMES DE RESOLUTION DE CONFLITS ET INCLUSION

Nombre de conflits soumis à médiation auprès des comités de règlement à l'amiable

Seulement 29% des répondants indiquent avoir connaissance de conflits soumis à médiation auprès des comités villageois de règlement à l'amiable (CVRA). Parmi eux, seulement 28% ont connaissance du nombre de conflits soumis à médiation auprès des CVRA. Ils indiquent un total de 104 conflits soumis à médiation auprès des CVRA au cours de ces trois dernières années. Debango enregistre le nombre plus élevé (78) et le chiffre le plus faible est enregistré à Songori

Fig 8 - % de répondants ayant connaissance de Conflits soumis à médiation auprès des CVRA



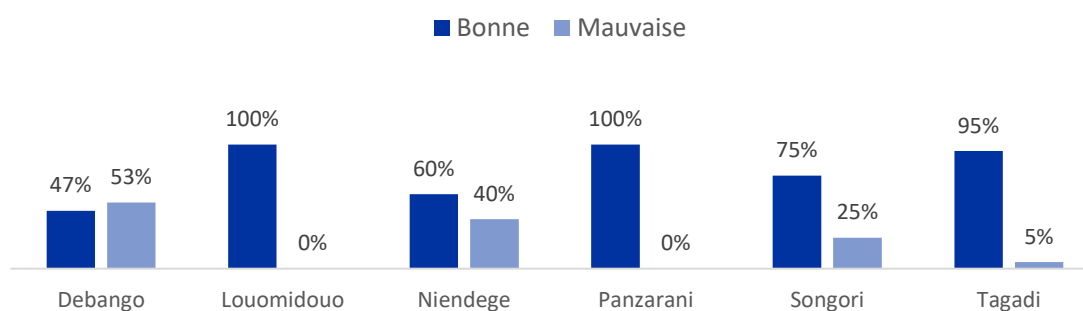
(6). A Louomidouo, moins de conflits sont portés vers le comité de règlement de conflit à l'amiable parce que la communauté lobi qui constitue la majorité de la population règle les conflits au niveau du chef de famille.

Il est important ici de souligner que les conflits soumis à médiation ne sont pas enregistrés. Les comités ne rédigent pas de procès-verbaux des conflits portés à leur attention et ne les enregistrent pas de façon formelle.

Perception du niveau de confiance des communautés envers les autorités locales concernant la gestion des conflits liés aux RN et relation entre les communautés et les autorités locales

Parmi les répondants, 78% ont indiqué une bonne relation, contre 22% de mauvaises perceptions du niveau de confiance des communautés envers les autorités locales concernant la gestion des conflits liés aux RN et relation entre les communautés et les autorités locale. Le pourcentage le plus élevé des mauvaises perceptions est enregistré à Debango (53%). Les scores de 100% de bonnes perception ont été relevés à Panzarani et Louomidouo, suivi par Tagadi (95%). Des bonnes perceptions, 83% proviennent des agriculteurs contre 100% du côté des éleveurs. Ce pourcentage élevé des bonnes perceptions s'explique essentiellement par le fait que les conflits sont rarement portés vers les autorités locales.

Fig 9 - Perception des relations entre les communautés et les autorités locales



Par ailleurs 77% des répondants ont estimé être satisfaits de la collaboration avec les autorités locales contre 23% de non satisfaits.

Néanmoins il est important de faire attention aux raisons qui justifient ces insatisfactions et qui ont été identifiées comme ce qui suit :

- Corruption des autorités
- Laxisme des comités et des chefs de village devant le refus des peulhs de payer la totalité des montants de dédommagement définis au cours des règlements, ou encore le retard dans le paiement des dédommagements
- Persistance des conflits
- Intérêt personnel justifié par le fait que certaines autorités possèderaient des bœufs gérés par des éleveurs Peuls
- Règlement couteux au niveau de la sous-préfecture
- Parti pris
- Absence de solutions satisfaisantes

Cependant ces données sont nuancées par les entretiens exploratoires et les groupes de discussion qui ont relevé des frustrations ressenties par les agriculteurs dues à un manque de confiance quant à la gestion des conflits liés aux ressources naturelles par les autorités préfectorales et les services techniques de l'état.

Selon les agriculteurs, les constats effectués par les services techniques ne favorisent que les éleveurs et le montant des dédommagements ne couvre même pas la moitié des dépenses effectuées pour rétablir le champ. D'où les accusations de complicité, de corruption et de parti pris des services techniques et des autorités administratives par les agriculteurs. Ces derniers payent facilement la valeur des dégâts qui n'est pas très élevée. D'un autre côté, les services techniques indiquent que ce sont des incompréhensions basées sur le fait que les dédommagements sont basés sur l'évaluation de la valeur des parcelles/productions détruites, et non sur la valeur des investissements globaux des cultures.

Par ailleurs, les éleveurs mettent plus de temps que prévu à dédommager les agriculteurs malgré les décisions des règlements qui définissent le délai de paiement, ce qui constitue une autre source de frustration. Ils accusent les autorités administratives d'avoir des intérêts économiques dans les conflits liés aux RN, ce facteur se base sur des suspicions de corruption des dites autorités par les propriétaires de bétail.

Par ailleurs, les communautés et plus particulièrement les agriculteurs, accusent les acteurs politico administratifs d'un manque de volonté de trouver des solutions durables à ce problème à cause d'intérêts économiques et politiques cachés. A Debango, les communautés indiquent que **« Ça fait plus de 20 ans que nous vivons ce problème et personne ne nous aide »**. Ils soutiennent que ce manque de soutien s'expliquerait par le fait que cela profite à certains intérêts politiques et économiques. Dans tous les villages, les discussions ont suggéré une préférence des communautés pour les mécanismes de règlement à l'amiable, bien que ces mécanismes n'apportent aucune satisfaction véritable aux victimes dont les plus concernés sont les agriculteurs, car il est moins coûteux.

« Nous évitons toutes ces structures, parce que lorsqu'elles s'en mêlent, le processus prend beaucoup plus de temps et les dédommagements ne sont pas satisfaisants. Nous préférons les règlements à l'amiable même si cela n'est pas non plus satisfaisant. »²

Néanmoins, les communautés et les groupes ont suggéré que les règlements à l'amiable soient tout de même basés sur des textes formels.

ACCES, UTILISATION ET GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES

Structures de gestion participative de RN existants

Des 6 villages cibles, un seul village possède une structure de gestion participative des ressources naturelles : le *comité de gestion agropastoral* mis en place en 2017 dans 10 villages situés autour du parc de la Comoé, y compris Niendegue. Le comité a été mis en place pour matérialiser les couloirs de transhumance, réhabiliter les barrages agro pastoraux, enrichir les zones de pâturages, minimiser l'occupation du parc par les éleveurs, et soutenir la gestion participative des infrastructures réhabilitées par la GIZ.

² Sources : Membre de communauté de Tagadi
Source : Membre (agriculteur) du comité de règlement à l'amiable de Debango

A côté de ce comité, il existe les Comités villageois de Gestion Foncière Rurale qui sont des acteurs de la chaîne foncière notamment dans la délivrance des CF et le processus de DTV. Les groupes de discussion ont fait émerger le manque de connaissance de l'existence de ces comités par les communautés.

Ces comités ont été installés dans tous les villages entre 2017 et 2018 par arrêté préfectoral avec le soutien de la KFW, règlementant les périodes de culture et de ramassage afin d'éviter la destruction des récoltes par les bêtes, sur la base de la loi foncière de 1998.

Sur les 6 villages cibles, Niendegue dispose d'un « *Accord local de gestion agropastorale* ». Cet accord régit les règles d'utilisation et de gestion concertée des ressources agropastorales du terroir de Niendegue.

Mécanismes de résolution des conflits liés aux RN

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs se manifestent pour la plupart par des bagarres, des injures et des menaces, et le plus souvent le problème est résolu à l'amiable par les deux parties. Cependant, il arrive que cette résolution à l'amiable ne soit pas praticable. C'est alors que le conflit est porté devant l'autorité administrative du sous-préfet ; celui-ci tente à son tour de résoudre le problème à l'amiable ou renvoie les parties vers les autorités traditionnelles ; ceci pour renforcer les mécanismes endogènes qui encouragent le dialogue et la médiation.

Lorsque ce renvoi ne marche pas, le service technique tel que la direction régionale de l'agriculture est saisi pour effectuer un constat des dégâts, évaluer les pertes, puis déterminer le montant de dédommagement sur la base d'un barème. Les frais d'expertise sont pris en charge par le responsable (l'éleveur/propriétaire de bétail) mais sont le plus souvent payés par la victime (agriculteur) face au refus de l'éleveur.³ Le problème est aussi directement porté au tribunal en cas de désaccord d'un des partis sur l'issue du règlement.

Néanmoins, ces mécanismes de prévention et de résolution de conflits n'apportent aucune satisfaction véritable aux populations, surtout aux agriculteurs qui sont le plus souvent victimes des dégâts. La raison principale évoquée est le parti pris des autorités traditionnelles ou des comités villageois ainsi que des autorités préfectorales dans le règlement des conflits. Selon les communautés et les agriculteurs, les parties pris pendant les règlements de conflits s'expliquent par le fait que les autorités traditionnelles et locales perçoivent des sommes de la part des propriétaires mais aussi par le fait que ces autorités possèdent des bétails qui sont surveillés par les éleveurs Peuls.

Certains éleveurs ont affirmé s'installer avec l'accord des chefs de villages (qui perçoivent souvent des sommes de façon informelle), ce qui est susceptible de constituer un biais dans le règlement des litiges.

Structures de résolution des conflits liés aux RN existants et leur fonctionnement

Les structures existantes sont des Comités villageois de règlement à l'amiable⁴ qui sont mis en place par arrêté sous-préfectoral. L'objectif est d'encourager les mécanismes endogènes et les

³ Source : Direction de l'agriculture de Bouna

⁴ n°453/MINADER/MIS/MIRAH/MEF/MCLU/MMG/MEER/MPEER/SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.

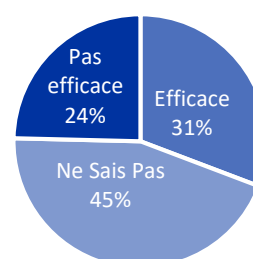
règlements à l'amiable des conflits liés aux RN, qui sont plutôt des conflits latents. Ces comités, tel qu'indiqué par les membres de comités interrogés, sont constitués comme suit :

Un président, qui est le chef du village, un représentant des éleveurs, un représentant des agriculteurs, 2 délégués et un représentant des jeunes, le plus souvent le président de jeunes ; ces derniers assurent pour la plupart un rôle de secrétariat. Ils effectuent les constats des dégâts et font le compte rendu. Tous les villages ont des comités de règlement à l'amiable. Cependant seulement 48% des personnes enquêtées savent l'existence de ces structures contre 52% qui ne le savent pas.

Perception de l'efficacité des structures de résolution de conflits existantes par localité

Seulement 31% des enquêtés pensent que les comités sont efficaces, 45% ne savent pas et 25% pensent qu'ils ne sont pas efficaces, et on note une légère majorité de bonnes perceptions au niveau de Panzarani (54%). D'un autre côté, on enregistre 50% de répondants à Songori suivi de 47% à Debango qui perçoivent un manque d'efficacité des mécanismes existants. 38% des autochtones contre 24% d'allogènes pensent que les comités de règlement à l'amiable sont efficaces.

Fig 10 - Perception de l'efficacité des comités villageois de règlement de conflits à l'amiable



Du côté des groupes, la majorité des éleveurs (80%) ne savent pas si les comités de règlement à l'amiable sont efficaces et 20% qui pensent qu'ils ne sont pas efficaces. Seulement 34% des répondant agriculteurs pensent que les comités sont efficaces, contre 38% qui ne savent pas et 28% qui les juges non efficaces.

Les raisons évoquées sont :

- L'absence de solutions satisfaisantes et durables
- Les décisions arbitraires : les conflits sont souvent réglés de façon arbitraire selon l'appartenance communautaire des parties impliquées
- Les partis pris
- Le manque d'objectivité
- Le mauvais fonctionnement des comités expliqué par le manque d'inclusion de toutes les communautés et l'indisponibilité de certains membres des comités de règlement à l'amiable dont l'absence est régulière.
- La lenteur
- Le manque de moyens lié au déplacement pour effectuer les constats.
- Le manque d'autorité

Plus spécifiquement, les groupes de discussion ont relevé différents aspects dans les différentes localités :

Louomidou : le manque d'efficacité et un laxisme du comité de règlement à l'amiable face aux éleveurs ; Les agriculteurs sont contraints d'accepter des sommes dérisoires de la part des bouviers peulhs. Ils ont aussi souligné le manque de reconnaissance de l'autorité du chef du village qui s'explique par le fait que les conflits qui ont lieu dans les campements ne sont pas portés à la notabilité du village et sont réglés par les chefs de famille ou chefs de campement.

Niendegue : bien que les agriculteurs ne soient pas satisfaits des décisions, ils se trouvent obligés de se soumettre aux décisions du comité de règlement à l'amiable. Cependant, les Peuls prennent plus de temps que prévu par les décisions pour régler les dédommagements bien que les montants soient, selon les agriculteurs, « pas proportionnels » par rapport aux dégâts.

Debango : selon les communautés, le comité fait son travail mais les moyens manquent, Les éleveurs peulhs ne reconnaissent pas leur autorité et les outrepassent pour porter les problèmes à la gendarmerie.

Panzarani, et Tagadi : les comités de règlement à l'amiable sont jugés efficaces. Ils justifient cela par le fait que la plupart des litiges se limitent au village. Rares sont les litiges qui sont résolus hors du comité de règlement à l'amiable. Les comités de règlement à l'amiable quant à eux, expliquent leur manque d'efficacité par manque de moyens opérationnels et financiers.

Niveau d'inclusion des communautés et groupes d'utilisateurs dans les structures de résolution des conflits liés aux RN existants

Parmi les personnes enquêtées, 91% considèrent que les autochtones jouent un rôle très important dans les comités contre 58% pour les allogènes (dont le plus élevée est à Tagadi 89%). La raison principale est que ces derniers montrent peu d'intérêt à participer dans les activités des commissions. Les Peuls sont souvent accusés d'outrepasser les comités villageois et porter leurs conflits vers la gendarmerie. Les Lobi préfèrent se faire eux-mêmes justice ou porter les litiges vers leurs chefs de familles. Dans toutes les localités, toutes les communautés sont représentées dans les comités mais n'ont pas le même poids.

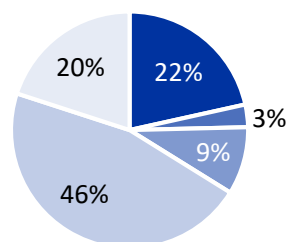
Les discussions ont révélé une perte d'intérêt dans la résolution des conflits à cause de la récurrence des conflits. D'autres participants ont évoqué le manque de disponibilité des membres. Tous les comités affirment être représentatifs de toutes les communautés car cela fait partie des critères imposés par les sous-préfectures. Cependant, les discussions ont mis en lumière le manque d'inclusivité de certaines communautés dans la prise de décision, ce qui a favorisé le manque d'intérêt et d'implication des dites communautés dans le règlement des conflits.

Le comité de Tagadi se démarque des autres villages par une meilleure inclusivité de toutes les communautés dans le comité. Les 2 présidents de jeunes des communautés Lobi et Koulango sont représentés.

Niveau de représentativité et le niveau d'inclusion du genre dans les structures de résolution de conflits existantes par localité

94% des personnes enquêtées déclarent que les hommes jouent un rôle très important dans les comités alors que seulement 20% des répondants pensent que les femmes jouent un rôle important et 83% des répondants affirment que les jeunes jouent un rôle important dans les comités de règlement à l'amiable.

Fig 11 - Perception du niveau de participation des femmes dans les CVRA
■ Important ■ Moyen ■ Ne Sais Pas



Les raisons principales qui ressortent de l'enquête sont, entre autres, le manque de légitimité ou d'autorité de la femme, le manque d'intérêt des femmes elles-mêmes, les us et coutumes. Par ailleurs, les femmes estiment que l'opportunité de participer aux résolutions des conflits ne leur est pas souvent donnée (elles ne sont pas invitées aux réunions).

Niveau de perception de l'importance du rôle des femmes dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles

Les femmes ne sont représentées dans aucun des comités villageois de résolution à l'amiable. Les raisons évoquées sont les us et coutumes, le manque de légitimité/d'autorité et le manque d'intérêt des femmes elles-mêmes. Par ailleurs, les comités soutiennent que, considérant les structurations et les missions des comités, les femmes n'ont pas les compétences et l'autorité pour être présentes dans les comités. Ils soulignent aussi le manque de disponibilité des femmes elles-mêmes.

Prise en compte des priorités des différents groupes par les comités villageois

Parmi les personnes enquêtées, 43% expriment que les priorités de leur groupe d'appartenance sont prises en compte contre 12% qui pensent le contraire et 45% qui ne savent pas. 50% d'autochtones contre 34% d'allogènes pensent que les priorités sont prises en compte.

Au niveau des groupes, 59% des répondants agriculteurs pensent que leurs priorités sont prises en compte, contre 34% qui ne savent pas et 7% qui pensent le contraire. Concernant les répondants éleveurs, 80% ne savent pas et 20% pensent que leurs priorités ne sont pas prises en compte.

Au niveau du genre, 48% de femmes contre 40% d'hommes pensent que les priorités sont prises en compte. 48% des femmes et 43% des hommes ne savent pas si leurs priorités sont prises en compte.

Selon les répondants, la terre est accessible à toutes les communautés et est accordée par les chefs de terres. Cependant, l'utilisation des espaces est mal gérée et contrôlée, ce qui se traduit par les couloirs de transhumances occupés par les cultures de rente et les cultures maraichères. A l'opposé, les destructions de culture ont occasionné de mauvais rendements de la production depuis plusieurs années et une menace de pénurie des ressources agricoles plane sur les localités, cette menace est perçue notamment par les communautés de Debango et Tagadi « **Tagadi était le grenier de la région jusqu'au début de la transhumance dans les années 2000** ».

Par ailleurs l'accès à l'eau constitue une source importante de tension entre les communautés qui se manifeste par les frictions aux points d'eau.

Les aspects les plus importants à prendre en compte concernant les priorités de chaque groupe ont été identifiées comme suit :

- Construire des pâturages modernes pour éviter les divagations des bêtes ;
- Trouver des moyens de résoudre les conflits de façon impartiale de sorte à réduire les frustrations de part et d'autre ;
- Aménager des parcs de nuit pour les transhumants qui entrent de nuit ;
- Former et encadrer les éleveurs à des pratiques d'élevage plus moderne ;
- Matérialiser les couloirs de transhumance ;
- Réhabiliter les barrages agricoles ;

- Mettre en place des mécanismes d'enregistrement des transhumants et des bétails afin de pouvoir mieux maîtriser et contrôler les bêtes qui entrent sur le territoire ;
- Une réaction plus rapide de la part des comités villageois de règlement à l'amiable ;
- Eviter que les agriculteurs règlent eux-mêmes leurs problèmes parce que cela rend difficile les constats ;
- Une réglementation au niveau des frontières pour pouvoir mieux maîtriser les flux, mais aussi renforcer l'effectif des autorités frontalières.

Collaboration des autorités frontalières des 3 pays sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière

Concernant ce point, tous les acteurs interrogés ont indiqué le manque de collaboration franche et de stratégies communes entre les autorités ghanéennes et ivoiriennes et les autorités ivoiriennes et burkinabés bien qu'il existe une convention régionale sur la transhumance transfrontalière.⁵ Aussi, ils déplorent les flux de transhumants transfrontaliers non contrôlés et non maîtrisés qui se traduisent par le passage des frontières naturelles en lieu et place des 3 postes d'entrées prévus que sont Kalamon, Kogienou (Doropo) et Tougbo (Tehini). Niendegue subit le plus de dégâts de cultures parce qu'il se trouve sur l'itinéraire de Kalamon. Aussi, ils indiquent que Tagadi est une porte d'entrée des transhumants mais il n'existe pas de poste transfrontalier. Les autres postes transfrontaliers de Soko, Transua, Assueffry et Badoukro, sont contournés par les transhumants qui préfèrent utiliser les frontières naturelles.

Les entretiens et les discussions ont révélés que ce manque de collaboration favorise les tensions entre les communautés du fait que les éleveurs résident en Côte d'Ivoire sont accusés à la place de transhumants en provenance du Ghana ou du Burkina Faso et dont les bêtes détruisent nuitamment des champs puis retournent au Ghana.

Connaissance des cadres réglementaires relatifs à l'usage et à la gestion des RN

Des textes interministériels et des cadres légaux sur la transhumance existent pour gérer les conflits ; cependant, ces textes ne sont pas connus par les communautés, ou sont connus mais mis de côté par les autorités traditionnelles.

Les groupes de discussion ont fait émerger le manque de connaissance des cadres de réglementation relatifs aux RN parmi les personnes interpellées. Les participants aux groupes de discussion ont souligné que les indemnités des cultures détruites devraient être déterminées sur la base d'un cadre formel même dans le contexte de règlement à l'amiable afin de réduire les exigences disproportionnées et éviter les frustrations de part et d'autre.

Les autorités administratives et les services techniques sont unanimes à reconnaître le manque de connaissance des cadres réglementaires liés au foncier et à la transhumance par la plupart des acteurs concernés. Il existe un cadre réglementaire de l'orpaillage (permis d'exploitation et d'exploration artisanal que les communautés contournent à cause du prix élevé du permis (en moyenne, 2 permis sur 1000 demandes sont délivrés) et de la lenteur de la procédure pour l'obtention.

⁵ Source : Direction de l'agriculture, ONG



CONCLUSION

La rareté des ressources, la concurrence et la compétition croissante entre des systèmes de production que sont l'agriculture et le pastoralisme supposés être intrinsèquement incompatibles sont, selon les enquêtes quantitatives, considérés comme les principales causes de conflits dans les deux régions. Par ailleurs, d'autres conflits opposent les entreprises minières d'exploitation aux communautés locales pour motif que les communautés locales ne profitent pas des retombées économiques de l'exploitation des minerais dans la zone.

Cependant, au fil des entretiens exploratoires avec les acteurs clés des deux régions, une cause profonde se décline, celle de l'antécédant historique entre Lobi et Koulango. Les conflits fonciers opposant ces deux communautés constituent un facteur considérable qui affecte la cohésion intercommunautaire. A cet égard, il est important de souligner la nuance entre la coexistence pacifique et la cohésion sociale. Si les répondants à l'enquête ont indiqué à 86% de percevoir une « bonne relation intercommunautaire », cela dénote plutôt d'une bonne coexistence pacifique entre les communautés mais la cohésion sociale est fragile. Cela est mise en lumière par les indicateurs suivants révélés au cours des groupes de discussion et entretiens exploratoires :

- a) Manque de respect et de soumission à l'autorité traditionnelle par certaines communautés
- b) Manque de liens forts et de partage de valeur communes entre les communautés
- c) Manque de confiance envers les autorités concernant la gestion la résolution des conflits par les autorités
- d) Manque de confiance et une méfiance entre les communautés
- e) Repli identitaire des communautés Lobi
- f) Les inégalités perçues par un groupe concernant la résolution des conflits, entraînant des frustrations
- g) Le sentiment d'impuissance d'un groupe par rapport à un autre
- h) Manque de confiance des populations envers les différentes autorités basées sur des suspicions de corruption

Ces conflits, ainsi que les frustrations qui en découlent, compromettent la cohésion sociale et les efforts de développement dans les localités, accroissant les insécurités et les peurs d'un renouvellement ou à une augmentation de la violence dans les deux régions.

Toutes les OSC interrogées ont évoqué le manque de connaissance des textes par les parties impliquées, ils estiment que soit les textes n'existent pas, soit ils existent mais ne sont pas vulgarisés auprès des acteurs concernés pour des raisons d'intérêts économiques/politiques.

- Les groupes de discussion ont permis d'identifier un manque de dialogue et de connaissance des textes qui nuit à la compréhension de chacun des acteurs et développe un climat de tension où les différents acteurs s'accusent mutuellement d'être à la source des conflits.
- Il existe dans toutes les localités des structures de résolution de conflits dénommées comités villageois de règlement à l'amiable. Les enquêtes ont démontré que ces structures sont méconnues par 52% des répondants. Cette méconnaissance peut être expliquée par le fait que ces comités sont en général présidés par les chefs de villages, ce qui crée une confusion au niveau des communautés qui confondent les notabilités et les comités. Les enquêtes et les discussions de groupes ont fait état du manque d'efficacité des comités marqués de façon générale par le manque d'autorité, le manque d'inclusion de toutes les communautés le manque de moyens pour satisfaire les différentes parties, et à cela s'ajoute le manque de confiance des populations en particulier les agriculteurs qui se sentent lésés dans les décisions.

- L'inclusion des communautés dans les comités villageois et des femmes dans la résolution des conflits liés aux ressources naturelles reste un domaine à améliorer. Pour les femmes en particulier, cela pourrait se faire à la fois par l'ouverture d'opportunités de leadership et par une volonté manifestée par les femmes elles-mêmes.
- Le manque d'enregistrement des données pose un problème de données statistiques qui rend inefficace les règlements de litiges, et rend difficile l'évaluation de l'évolution des conflits/litiges dans les deux régions.
- Les résultats suggèrent que bon nombre de facteurs sous-jacents contribuent aux griefs et restent sans réponse. Cela concerne les mécontentements et frustrations ressentis par les agriculteurs concernant les dédommagements pour les cultures détruites, mais aussi un sentiment d'impuissance vis-à-vis de mécanismes de résolution qu'ils perçoivent comme favorisant les éleveurs.
- Debangou s'est toujours démarqué comme la localité avec les niveaux les plus élevés de réponses dénotant des perceptions négatives au cours de l'enquête.
- Même si la plupart des conflits sont réglés à l'amiable, plusieurs facteurs mettent en lumière les défaillances de ce mécanisme, notamment, le manque d'inclusion de toutes les communautés dans le comité, le manque d'autorité, le laxisme, le manque d'efficacité souligné par les communautés et les groupes. Ce manque d'efficacité se traduit selon eux par la répétitions des conflits impliquant les mêmes acteurs.

RECOMMANDATIONS

Pour adresser les défis et les problématiques liés à la gestion des ressources naturelles qui sont ressorties de cet étude de base, un certain nombre des recommandations sont faites ci-dessous :

- Créer des relations de confiance et renforcer la fraternité entre les communautés en favorisant des rencontres/fréquentation entre les communautés afin de réduire la méfiance entre elles.
- Promouvoir le dialogue entre les autorités locales et les communautés sur les questions de gestion des RN et les questions foncières afin de rétablir la confiance entre eux, les groupes d'utilisateurs et les communautés.
- Promouvoir le dialogue entre les services techniques, autorités administratives et les groupes d'intérêts.
- Renforcer les mécanismes existants de gestion des conflits liés aux ressources naturelles par un renforcement des capacités techniques et opérationnelles des comités villageois de résolution à l'amiable.
- Renforcer les capacités des autorités traditionnelles sur les cadres règlementaires du foncier et de la transhumance.
- Soutenir les interactions pacifiques entre les communautés hôtes et les migrants/transhumants par une gestion planifiée des ressources naturelles, appuyée par une vulgarisation des cadres règlementaires auprès de tous les acteurs locaux.
- Initier des rencontres périodiques entre agriculteurs et éleveurs, surtout avant la saison sèche afin de permettre d'établir des règles pour prévenir/réduire les dégâts.
- Redynamiser et moderniser le fonctionnement des comités. Développer la culture de registre, d'écriture de rapport et procès-verbaux.
- Encourager le leadership des communautés dans les villages pour les questions de continuités et de pérennité, en utilisant les associations des femmes et jeunes comme point d'ancrage des initiatives afin d'encourager le leadership féminin.
- Mettre en place des dispositifs formels sur la base du cadre légal du foncier, pour matérialiser et faire respecter les accords oraux/tacites entre les chefs de terres et les exploitant (pour la plupart lobi) en impliquant les autorités préfectorales en tant que témoin de ces accords.
- Renforcer/mettre en place un cadre de coordination bilatérale entre les pays en matière de transhumance, en initiant des réunions périodiques entre les autorités frontalières et les autorités locales des 3 pays.
- Mettre en place des stratégies de coordination concernant les problèmes liés à la transhumance au niveau des frontières entre les trois pays et vulgariser ces stratégies au niveau local (des sous-préfectures).
- Mettre en place des outils de collecte de données sur les litiges/conflits/violences liées aux RN pour avoir un état de référencement.
- Mettre en place un système d'enregistrement des transhumants, des bouviers et propriétaires de bétail au niveau local/des villages et des sous-préfectures afin de mieux maîtriser les flux.

ANNEXES

Guide d'entretien de Groupe de discussion

Date :

Nom du facilitateur :

Localité :

Communauté/groupe :

Nombre de participants :

Relations intercommunautaires

1. Est-ce que les personnes de différentes communautés interagissent fréquemment dans votre localité ?
2. Comment décririez-vous les relations entre les différentes communautés ?
3. Avez-vous entendu parler de violences liées à l'accès, à l'utilisation des RN au cours des 3 dernières années ?
4. A combien pouvez-vous estimer le nombre de violences liées à l'accès, à l'utilisation des RN qui ont lieu dans votre localité ces 3 dernières années ?
5. A quelle fréquence ces violences ont-elles lieu ?
6. Quelles sont les communautés qui sont le plus souvent affecté par ces violences ? Comment ?
7. Qu'est ce qui explique que ces communautés soient le plus souvent affecté ?

Accès, utilisation et gouvernance des ressources naturelles

1. Qu'est que vous entendez par ressources naturelles ?
2. Avez-vous connaissance du nombre de conflits liés aux RN qui ont été soumis à médiation auprès des structures existantes de résolution des conflits ces trois dernières années ?
3. Sur quel type de ressources naturelles portent la plupart des litiges ?
4. Comment percevez-vous l'accès des différentes communautés (autochtones, allogènes) aux RN dans votre localité ?
5. Comment pouvez-vous décrire les interactions entre les différents groupes d'utilisateurs des RN ? Ces interactions sont -elles le plus souvent positives ou négatives ?
6. Existe-t-il des structures communautaires en place pour la gestion des ressources naturelles ? pouvez-vous décrire ce qu'ils font ?
7. Comment décririez-vous la collaboration entre vous et les structures communautaires en place pour la gestion des ressources naturelles ?
8. Tous les groupes (y compris les femmes et les jeunes) sont-ils engagés dans un dialogue inclusif sur les questions d'accès, d'utilisation et de gestion des RN ?
9. Si non, comment expliquez-vous cela ?
10. Avez-vous connaissance de mécanisme de régulation des RN dans votre localité ?
11. Vers qui d'autre allez-vous en cas de litiges liés l'accès, l'utilisation et la gouvernance des RN ?
12. A quoi pensez-vous lorsqu'on parle de gestion participative de ressources naturelles ?
13. En tant qu'utilisateurs de RN, quels sont selon vous les priorités qui doivent être pris en compte la gestion des RN ?
14. Pensez-vous que vos priorités sont prises en compte ?
15. Il y a-t-il d'autres choses que vous vous voudriez ajouter concernant cette question ? /il y a-t-il d'autres détails importants à prendre en compte concernant cette question ?

Résolution des conflits et inclusion

1. Avez-vous connaissance de structures de résolution de conflits dans votre localité ?
2. Qu'est-ce qu'ils font ? Comment décririez-vous leur intervention ?
3. Avez-vous déjà eu recours à ces structures ? si oui, Quelle appréciation faites-vous de leur intervention ?
4. Toutes les communautés sont-elles engagées dans un dialogue inclusif sur les questions clés liées aux conflits dans votre localité ?
5. Pensez-vous que les femmes sont suffisamment représentées dans ces structures ?
6. Si oui, quels rôles jouent les femmes dans ces structures ?
7. Si non, selon vous, qu'est ce qui explique le fait que les femmes ne soient pas assez représentées dans ces structures ?
8. Pensez-vous que l'opportunité est souvent offerte aux femmes d'intervenir dans les structures résolution de conflits /ou dans les mécanismes de résolution de conflits ?
9. Pensez-vous que les jeunes sont suffisamment représentés dans ces structures ?
10. Si oui, quels rôles jouent les jeunes dans ces structures ?
11. Si non, selon vous, qu'est ce qui explique le fait que les jeunes ne soient pas assez représentés dans ces structures ?
12. Pensez-vous que l'opportunité est souvent offerte aux jeunes d'intervenir dans les structures résolution de conflits /ou dans les mécanismes de résolution de conflits ?

Plan suggéré pour l'animation des FGD

- *Accueil et mise en place : 5 min*
- *Introduction : 5 min (rappel du contexte, des objectifs et du déroulement de la discussion).*
- *Animation de la discussion : 1h30 maximum*
- *Synthèse des débats : 15 min*
- *Clôture de la discussion : 10 mn (remerciements aux participants et réponses à leurs éventuelles questions relatives au projet)*

Questionnaire Kobo

I. Informations démographiques :

Date

Nom enquêteur

Sexe M F

Age Moins de 18 ans

Entre 18 et 35 ans

Entre 35 et 65 ans

Plus de 65 ans

Situation matrimoniale Marié(e)

Union libre

Célibataire

Divorcé(e)

Niveau d'éducation Sans instruction

Primaire

Secondaire

Supérieur

Ecole coranique
Communauté Autochtones
Allogènes
Allochtones
Profession

II. Relation intercommunautaire, Motivation et résolution des conflits

1. Comment jugez-vous les relations intercommunautaires dans votre village ?
 - a) Très mauvaise
 - b) Mauvaise
 - c) Bonne
 - d) Très bonne
 - e) Pas d'avis
2. Avez-vous constaté des violences/tensions dans votre village ces 3 dernières années ?
 - a) Oui
 - b) Non
 - c) NSP
3. Quelle sont les types de violences auxquelles vous avez fait face ces 3 dernières années ?
 - a) Aucune
 - b) Vols
 - c) Viols
 - d) Braquages
 - e) Bagarres
 - f) Trafics d'armes/drogues
 - g) Violences domestiques
 - h) Autres
4. Quel est selon vous le niveau de violence dans votre village au cours des 3 dernières années ?
 - a) Elevé
 - b) Modéré
 - c) Faible
 - d) Pas d'avis
5. A combien pouvez-vous estimer le nombre de violence qui ont eu lieu ces 3 dernières années ?
6. Selon vous à quelle fréquence ont lieu ces violences ces 3 dernières années ?
 - a) Tous les jours
 - b) Tous les mois
 - c) Chaque 3 mois
 - d) Chaque 6 mois
 - e) Plus d'un an
7. Quels sont les groupes qui selon vous sont le plus affectés par ces violences ?
 - a) Autochtones
 - b) Allogènes
 - c) Allochtones
8. Parmi ces groupes, quel est le genre le plus affecté ?
 - a) Les hommes
 - b) Les femmes
9. Les gens se font-ils confiance les uns aux autres dans votre village ?
 - a) Oui
 - b) Non
 - c) Ne sait pas

10. Selon vous quel est le niveau de participation de chaque communauté /genre dans les structures existantes de résolution des conflits ?

Hommes

- a) NSP
- b) Pas important
- c) Moyen
- d) Important
- e) Très important

Femmes

- a) NSP
- b) Pas important
- c) Moyen
- d) Important
- e) Très important

Jeunes

- a) NSP
- b) Pas important
- c) Moyen
- d) Important
- e) Très important

Autochtones

- NSP
- Pas important
- Moyen
- Important
- Très important

Allogènes

- a) NSP
- b) Pas important
- c) Moyen
- d) Important
- e) Très important

11. Si pas important, quel en sont selon-vous les raisons ?

a) Hommes

N'ont pas de motivation

Montrent peu d'intérêt

Ne montrent pas d'intérêt

N'ont pas les compétences

Autres, préciser

b) Femmes

N'ont pas de motivation

Montrent peu d'intérêt

Ne montrent pas d'intérêt

N'ont pas les compétences

Autres, préciser

c) Jeunes

N'ont pas de motivation

Montrent peu d'intérêt

Ne montrent pas d'intérêt

N'ont pas les compétences

Autres, préciser

d) Autochtones

N'ont pas de motivation

Montrent peu d'intérêt

Ne montrent pas d'intérêt

N'ont pas les compétences

Autres, préciser

e) Allogènes

N'ont pas de motivation

Montrent peu d'intérêt

Ne montrent pas d'intérêt

N'ont pas les compétences

Autres, préciser

12. Selon vous, les femmes sont-elles suffisamment impliquées dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits dans votre village ?

a) Oui

b) Non

13. Si non, quelles sont selon vous, les raisons pour lesquelles les femmes ne sont pas impliquées dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits dans votre village ?

a) Les usages et coutumes

b) Le manque de disponibilité

c) La crainte de parler devant les hommes

d) Le manque de confiance

e) L'analphabétisme

f) Autres (spécifier)

III. Accès, utilisation et gouvernance des ressources naturelles

14. Avez-vous connaissance de litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles au cours des 3 dernières années ?

a) Oui

b) Non

c) Ne sais pas

15. Sur quelles ressources naturelles se portent le plus les litiges ces trois dernières années ?

a) Eau

b) Terres fertiles

c) Pâturages

d) Couloirs de transhumance

e) Mines

f) Autres (spécifier).....

16. Avez-vous connaissance du nombre de litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles ? (Si oui combien)

a) Oui

b) Non

17. Avez-vous connaissance de structures existantes de résolution des conflits liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles ?

a) Oui, Si oui, combien de structures existe-t-il ?

b) Non

c) Ne sait pas

18. Si oui, quelles sont ces structures ?

19. Si oui, avez-vous connaissance du nombre de litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles qui ont été porté vers les structures existantes de résolution des conflits ?

a) Oui, combien ?

b) Non

20. Si oui, Comment juger vous leur efficacité ?

a) Efficace

b) Pas efficace

c) Ne sait pas

d) Si pas efficace, pourquoi

21. Selon vous, les structures existantes de résolution des conflits prennent t'elles en compte les priorités de chaque groupe d'utilisateurs (éleveurs, orpailleurs, agriculteurs) ?

a) Oui

b) Non

22. Selon vous toutes les communautés sont-elles impliquées dans les structures existantes de résolution des conflits ?

a) Oui

b) Non

c) Si non, pourquoi ?

d) Si non, quelles sont les communautés les moins impliqués ?

a) Liste déroulante (autochtones, allogènes, allochtones)

IV. Confiance et collaboration

23. Comment percevez-vous la relation entre vous et les autres groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ?

a) Eleveurs

Bonne

Mauvaise

b) Agriculteurs

Bonne

Mauvaise

c) Orpailleurs

Bonne

Mauvaise

d) Autres

Bonne

Mauvaise

24. Comment percevez-vous la relation entre vous et les autorités locales concernant la gestion et prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ?

a) Bonne

b) Mauvaise

25. A quelle autorité locale vous adressez-vous face à une situation de conflit liée à une ressources naturelles ?

a) Services techniques étatiques

b) Autorités préfectorales

- c) Autorités frontalières
- d) Autorités traditionnelles
- e) Structures de résolution de conflits

26. Etes-vous satisfait de la collaboration entre vous et les autorités locales concernant la gestion et prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ?

Oui

- a) Non
- b) Si non, pourquoi ?

RESULTATS PAR LOCALITES

Fig 12 - Perception des relations intercommunautaires par village

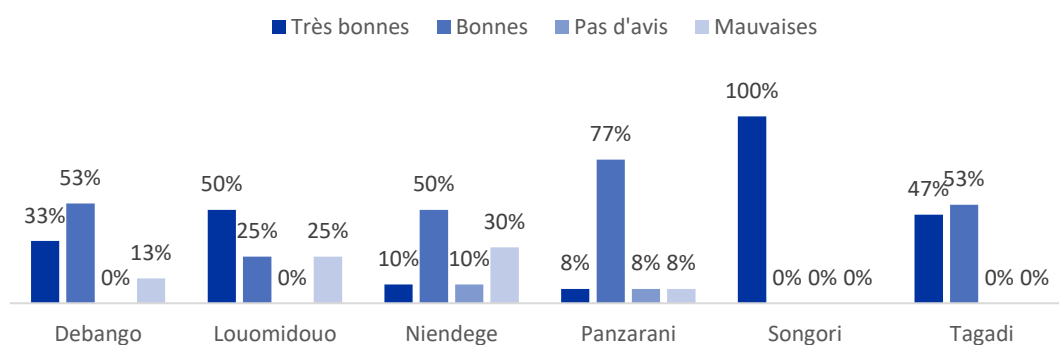


Fig 13 - Perception de la confiance entre les communautés

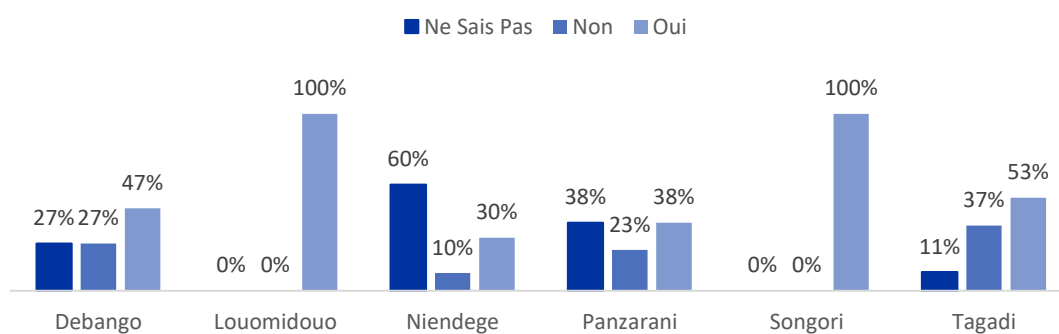


Fig 14 - Perception des relations avec les élèves

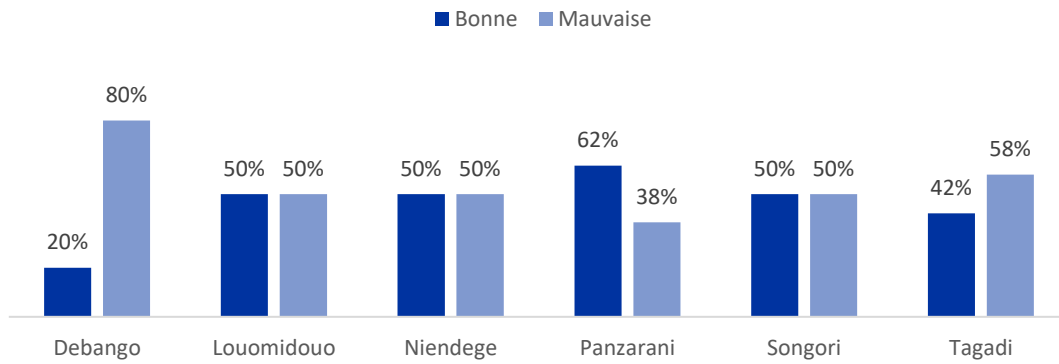


Fig 15 - Perceptions des relations avec les agriculteurs

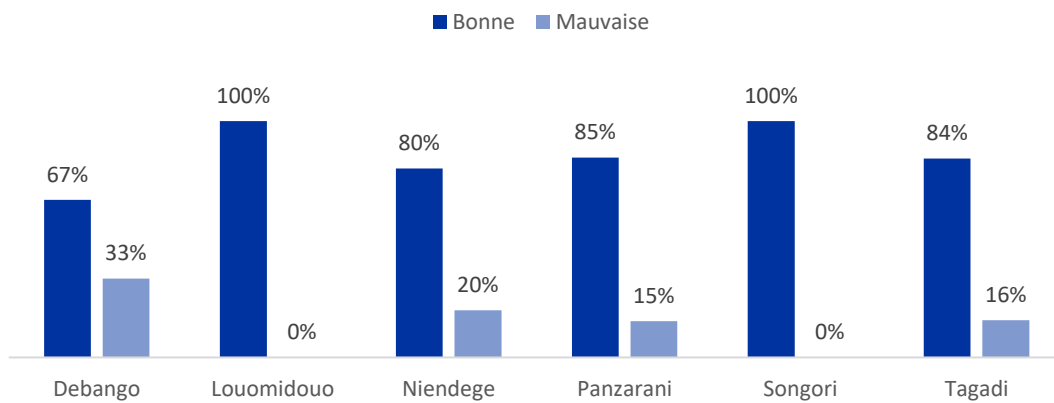


Fig 16 - Perception des relations avec orpailleurs par village

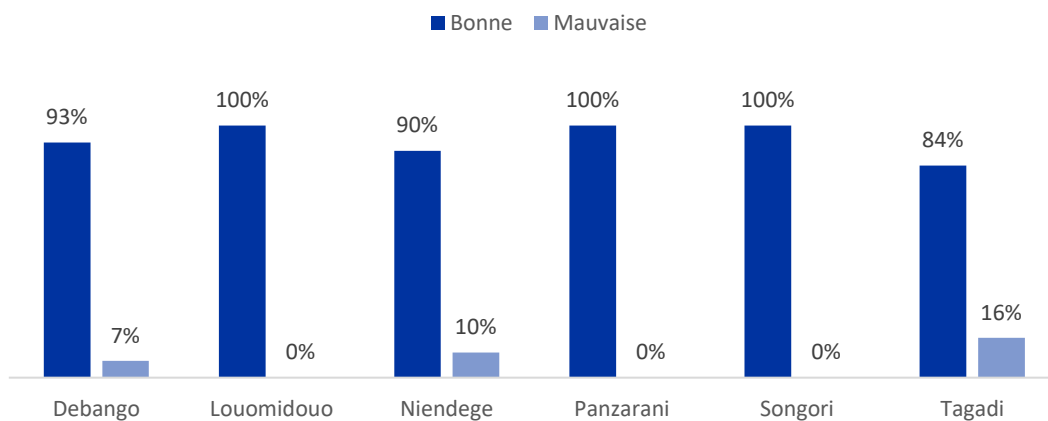


Fig 17 - % des constat de violences par villages

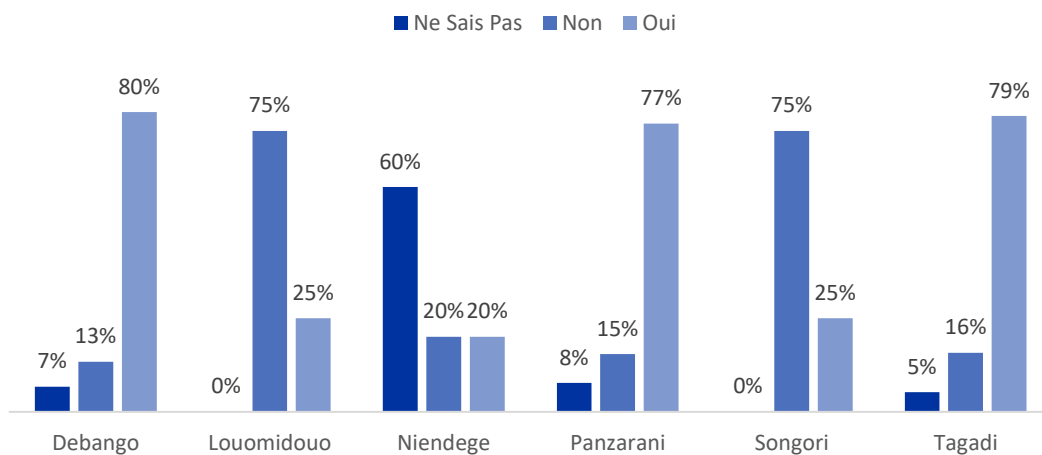


Fig 18 - Fréquence des violences par village

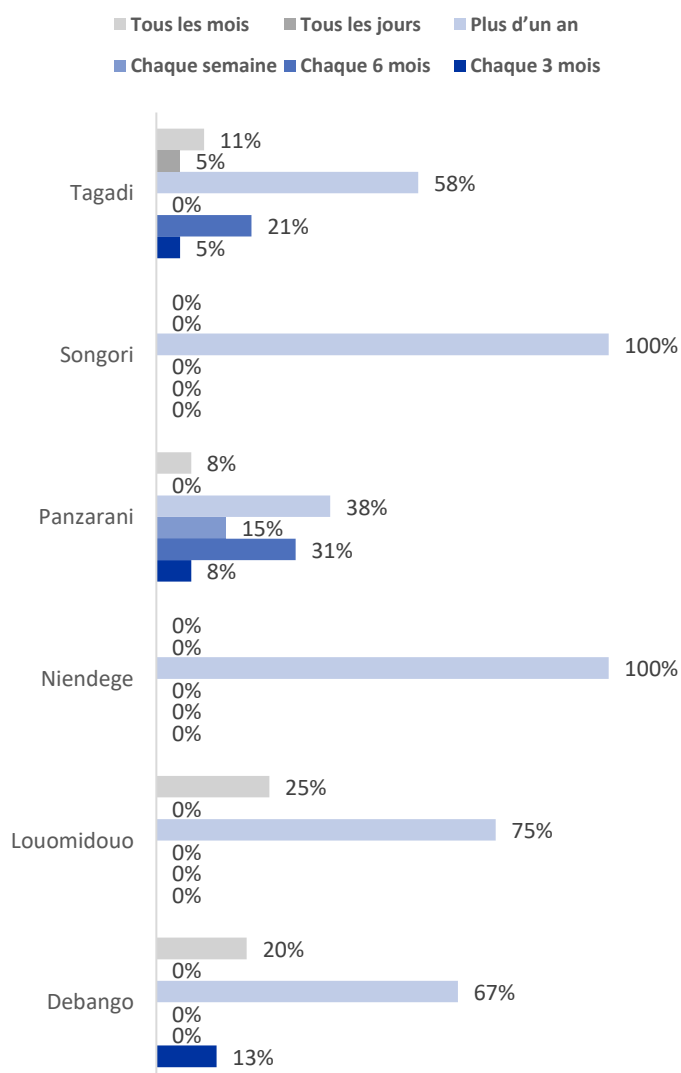


Fig 19 - Nombre de violences connu au cours des 3 dernières années

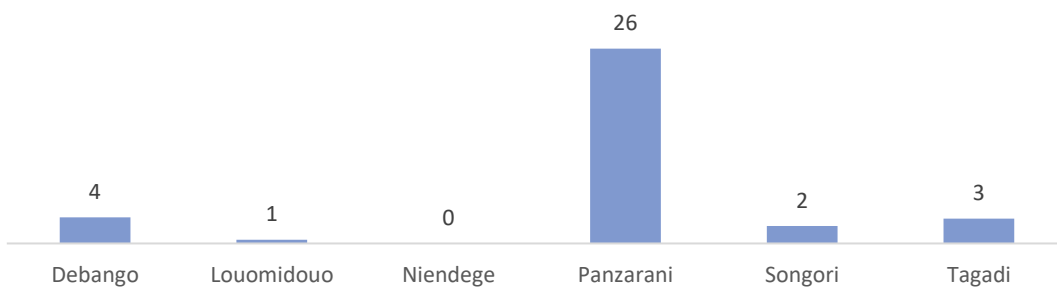


Fig 20 - Perceptions du niveau de violences par village

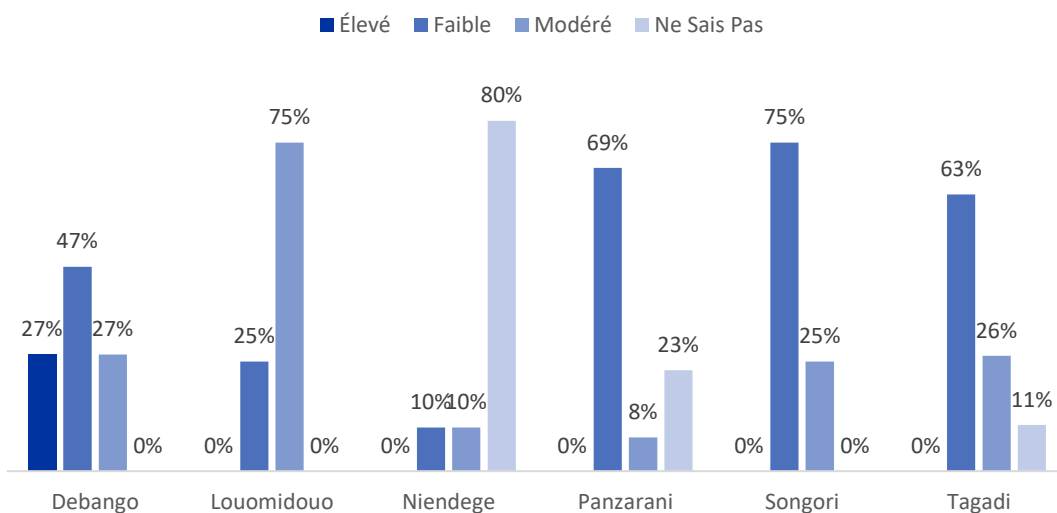


Fig 21 - % des constats de conflits liés aux RN par village

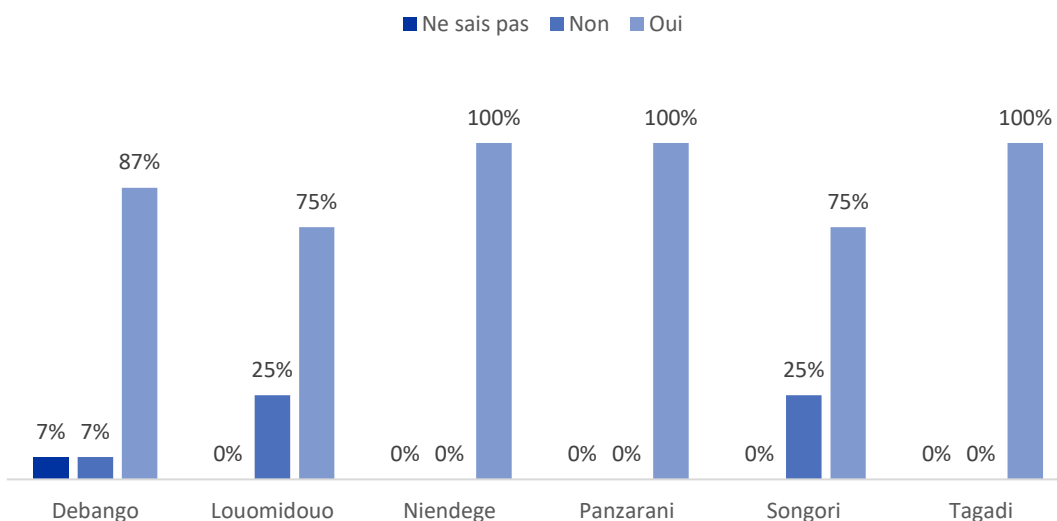


Fig 22 - Perception des relations entre les communautés et les autorités locales

